

Petit-Bourg préfère les associations récréatives aux acteurs sociaux

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

15 avril 2024



« Mais pourquoi il y a de la musique de carnaval en plein mois d'avril » s'interroge un riverain de Petit-Bourg ? Ce 12 avril, la salle polyvalente de Saint-Jean située dans le bourg de Petit-Bourg est inaugurée. L'événement est marqué par une grande célébration. Aux côtés du maire David Nébor, plusieurs conseillers municipaux, dont Guy Losbar, 3e adjoint au maire chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des travaux, et aussi président du Département et de l'agglomération du Nord Basse-Terre.

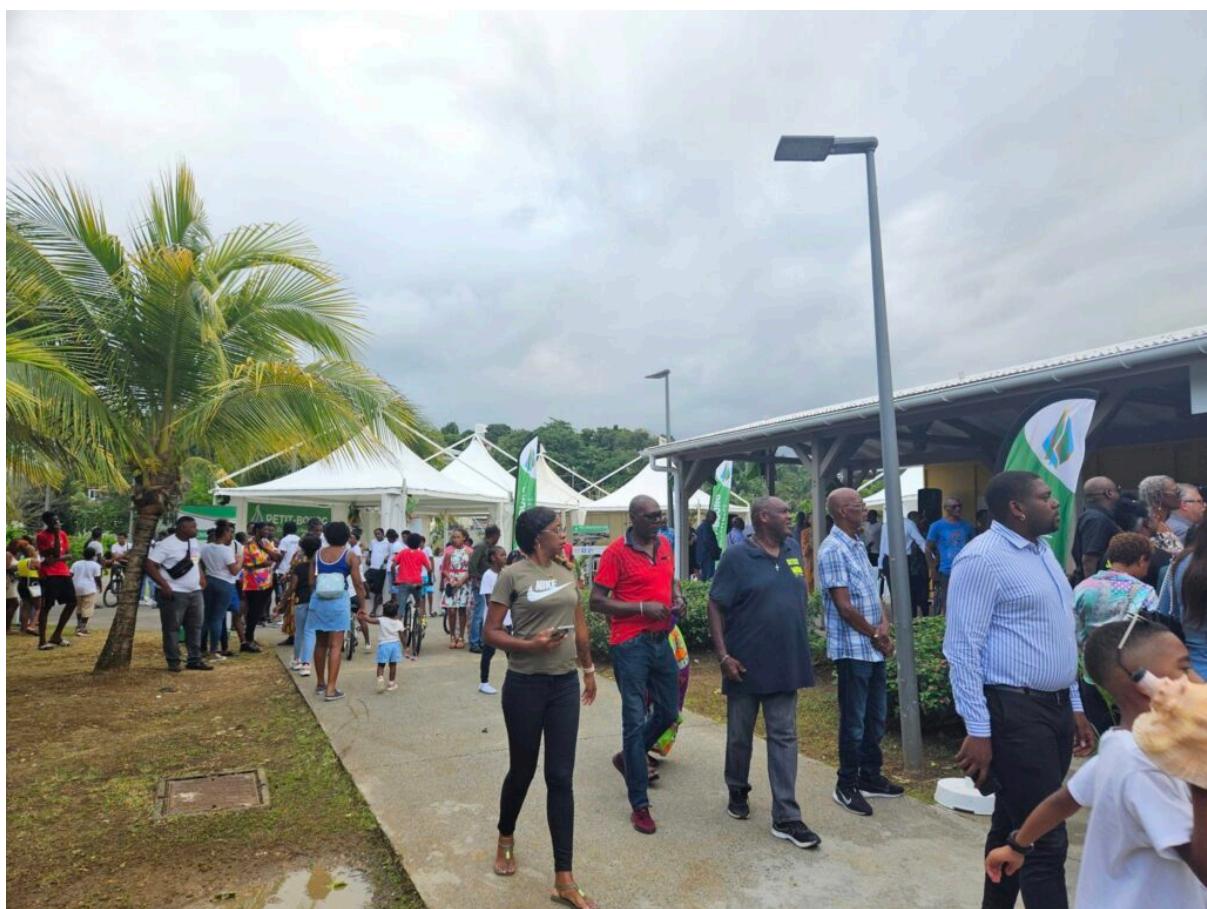
Tapis rouge déployé, des dizaines de chaises, plusieurs chapiteaux, plus d'une cinquantaine de personnes sont venus voir le résultat des travaux de mise aux normes de l'électricité, de rénovation des menuiseries intérieures et extérieures, de rafraîchissement des peintures, ainsi que de mise en

conformité de la sécurité incendie et de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. L'espace de 300 mètres carrés comprend une salle de réception de 150 m² et une terrasse couverte de 137 m². L'équipement est désormais ouvert à la réservation des associations et particuliers sur demande en mairie.

Selon la mairie, toutes les associations « *qui œuvrent à la cohésion sociale, au vivre ensemble, et à la promotion des activités culturelles et sportives du territoire* » auront accès à l'infrastructure rénovée. Le coup de neuf données à la salle Saint-Jean permet à la municipalité de « *témoigner son engagement en faveur de la vie associative* ». Mais le maire a remercié l'association carnavalesque « *Atout' Band de Petit-Bourg qui pourra désormais disposer de la salle et installer son local associatif* ».

Il a aussi invité et remercié le collectif Morne bourg mass et ses jeunes qui permettent de faire « *briller notre patrimoine carnavalesque et de représenter dignement la ville de Petit-Bourg* ». Ils ont fait résonner leur musique de carnaval. Les associations Flanm des îles (danse) et Kalvakat show (théâtre) ont également animé la cérémonie.





Ce 12 avril, la salle polyvalente de Saint-Jean située dans le bourg de Petit-Bourg est inaugurée. Photo : Petit-Bourg la ville qui bouge.

Petit-Bourg préfère la récréation

Le choix des associations présentes ce vendredi souligne une préférence de Petit-Bourg pour une politique associative récréative notamment en mettant en avant le secteur carnavalesque, qui prend des allures d'hégémonie dans le paysage associatif local, et plus largement en Guadeloupe. Ce succès du carnaval s'explique par son accessibilité et son caractère rassembleur.

Même si l'investissement financier en costumes et instruments peut revenir à cher, la complexité technique et l'exigence artistique y sont modérées. Pour être carnavalier musicien il n'est pas nécessaire de savoir différencier un La d'un Si. Et pour être carnavalier danseur il n'est pas nécessaire de savoir faire une arabesque. Plateforme d'expression ouverte à tous, la dimension inclusive et rassembleuse du carnaval est imbattable. Cette popularité attire l'appétit des acteurs politiques en quête de sympathie.

Cette politique associative orientée vers les loisirs récréatifs soulève toutefois des questions quant à son impact sur le développement économique et social de la commune. Le carnaval, malgré son attrait populaire, est une activité saisonnière, qui pose des défis économiques. L'énergie dépensée lors des festivités chaque dimanche, a des répercussions sur la productivité scolaire et professionnelle le lundi suivant, soulignant ainsi un équilibre délicat entre la célébration culturelle et les implications sociales et économiques.

Dynamisme associatif

Les chiffres de l'Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire publiés en octobre 2023 montrent que la Guadeloupe compte un secteur associatif fourni, avec 10 000 associations

actives et 30 000 bénévoles réguliers. En 2022, 860 associations employaient 9 560 salariés, représentant une masse salariale de 234 millions.

En 2023, l'archipel a vu la création de 540 associations. Avec 10 % du total de la région, Petit-Bourg affiche un fort dynamisme. 55 associations y ont été créées l'année dernière dans les secteurs de l'amélioration du cadre de vie, la pétanque, le culte, l'insertion, la tradition kalinago, la protection de l'environnement, le bien-être animal, la défense des homosexuels, la pauvreté etc.

Bien que le secteur de la culture et des loisirs soit en tête en termes de quantité de structures créées en Guadeloupe, il représente seulement 2 % de l'emploi associatif, contrairement au secteur social qui occupe 49,1 % de l'emploi associatif.

Dans le détail, le secteur de la culture et des loisirs représente 35,6 % des associations guadeloupéennes actives. Viennent ensuite le social (16,7 %), les sports (11,8 %), l'économie (7,1 %), l'éducation et la formation (6 %), la santé (4,2 %), l'environnement (3,6 %), amicales et entraide (1,8 %). Du côté de l'emploi, le classement s'inverse totalement. Les associations du secteur social représentent 49,1 % de l'emploi associatif en Guadeloupe. Viennent ensuite l'enseignement (10,4 %), la santé (6 %), les sports (3,1 %), les loisirs et la culture (2 %).

Ce 12 avril, le maire a rappelé que Petit-Bourg considère sa politique associative comme « *un outil de redynamisation du centre Bourg* ». Mais une politique axée sur les loisirs récréatifs ne produit pas de résultats de cette nature. Les acteurs associatifs qui se penchent sur l'éducation, l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés, la lutte contre l'exclusion, le renforcement de l'accès à l'éducation et aux soins, semblent être les plus à même de créer des emplois, d'améliorer le niveau de vie des citoyens, renforcer l'attractivité et la stabilité économique et sociale.

